



DÉPARTEMENT  
des  
ALPES-MARITIMES  
ARRONDISSEMENT DE GRASSE

REPUBLIQUE FRANÇAISE  
Liberté Egalité Fraternité

## VILLE D'ANTIBES

### EXTRAIT

NOMBRE DES MEMBRES  
DU CONSEIL MUNICIPAL

Légal	En exercice	Présents	Procurations	Absent(s)
49	49	35	11	3

### du Registre des délibérations du Conseil municipal

SEANCE du vendredi 17 mai 2019

**OBJET : 16-5 - PLACE DE GAULLE - PARCELLE BL 92 - LOTS 121-122-166-167-168 - PROPRIETE COMMUNALE - CESSION PAR APPEL PUBLIC A LA CONCURRENCE - CHOIX DU CANDIDAT**

0 Original

0 Expédition certifiée conforme  
Pour le Maire

N°Enregistrement :

1687419

Certifié exécutoire compte tenu de

l'affichage en Mairie,

Le 24 MAI 2019

Et de la réception en Sous-Préfecture,

Le 27 MAI 2019

Par délégation du Maire,  
L'Attachée territoriale,



S. MIGLIORE

Le vendredi 17 mai 2019 à 15h00,

Le Conseil municipal, suite à la convocation de Monsieur le Maire en date du 10/05/19, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de M. Jean LEONETTI, Maire.

#### Présents :

M. Jean LEONETTI, M. Jacques GENTE, Mme Simone TORRES-FORET-DODELIN, M. Patrick DULBECCO, M. Eric DUPLAY, Mme Angèle MURATORI, M. Audouin RAMBAUD, M. Patrice COLOMB, M. Yves DAHAN, Mme Nathalie DEPETRIS, Mme Khéra BADAOUI, M. Marc FOSSOUD, Mme Anne-Marie DUMONT, Mme Anne-Marie BOUSQUET, Mme Françoise THOMEL, Mme Martine SAVALLI, Mme Jacqueline DOR, Mme Jacqueline BOUFFIER, M. Henri CHIALVA, M. Alain CHAUSSARD, Mme Marguerite BLAZY, M. Bernard MONIER, Mme Cléa PUGNAIRE, Mme Carine CURTET, M. Jacques BARTOLETTI, Mme Sophie NASICA, M. Bernard DELIQUAIRE, M. Eric PAUGET, M. Hassan EL JAZOULI, Mme Vanessa LELLOUCHE, M. Tanguy CORNEC, M. Marc GERIOS, Mme Michèle MURATORE, M. Pierre AUBRY, Mme Cécile DUMAS

#### Procurations

M. Serge AMAR à M. Yves DAHAN

Mme Marina LONVIS à Mme Angèle MURATORI

M. André-Luc SEITHER à M. Jacques GENTE

M. Gérald LACOSTE à Mme Nathalie DEPETRIS

Mme Rachel DESBORDES à Mme Simone TORRES-FORET-DODELIN

Mme Alexandra BORCHIO-FONTIMP à M. Eric PAUGET

M. Matthieu GILLI à M. Patrick DULBECCO

Mme Alexia MISSANA à M. Audouin RAMBAUD

Mme Agnès GAILLOT à Mme Marguerite BLAZY

M. Lionel TIVOLI à M. Tanguy CORNEC

M. Louis LO FARO à M. Marc GERIOS

**Absents :** M. Michel GASTALDI, M. Mickael URBANI, Mme Marine VALLEE

Les Conseillers présents formant la majorité des membres en exercice, il a été procédé à la nomination d'un Secrétaire pris dans le sein du Conseil.

Mme LELLOUCHE Vanessa, ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné(e) pour remplir ces fonctions qu'il (elle) a acceptées. Le Rapporteur expose à l'Assemblée :

16-5 - PLACE DE GAULLE - PARCELLE BL 92 - LOTS 121-122-166-167-168 - PROPRIETE COMMUNALE - CESSION PAR APPEL PUBLIC A LA CONCURRENCE - CHOIX DU CANDIDAT

Commission(s) : URBANISME - ENVIRONNEMENT - DEVELOPPEMENT DURABLE - SANTE - MISE EN VALEUR DU PAYSAGE URBAIN  
FINANCES - RESSOURCES - MOYENS GENERAUX - NTIC

La Commune est propriétaire des lots 121, 122, 166, 167 et 168 pour une surface approximative de 395 m<sup>2</sup> au 1<sup>er</sup> étage et le lot 122 à usage de cave dans un immeuble « le GRAND HOTEL » situé 11-12, place de Gaulle, libres de toute occupation suite au départ de la Direction de la Commande Publique sur le site d'ORANGE BLEU.

Pour mémoire, la Commune a acquis ces lots successivement dans les années 1950 et 1960 pour permettre le maintien de la bibliothèque municipale implantée depuis 1938 dans cet immeuble.

Aucun changement de destination n'est intervenu depuis l'acquisition. Ces lots, bien qu'aménagés en bureaux, sont à usage d'habitation conformément à l'état descriptif de division.

Par deux fois, la Commune a lancé des campagnes de commercialisation, restées infructueuses :

- la première session du 18/01/16 au 9/05/2016, avec une mise en vente au prix de 2 000 000 € avait reçu une seule offre pour un montant de 1 400 000 € ;
- la 2<sup>ème</sup> session du 10/01/2017 au 10/03/2017 avec une mise en vente au prix de 2 000 000 € a permis de réceptionner 3 offres : 2 pour 1 200 000 € et une à 1 400 000 €.

L'ensemble de ces propositions financières étaient en deçà du prix attendu ainsi que de la valeur vénale alors déterminée par France Domaine, à savoir 1 800 000€.

Au regard de ces 2 mises en vente infructueuses, des dernières ventes réalisées dans cet immeuble, et de la caducité de l'avis de France Domaine, un nouvel avis a été rendu par l'Administration fiscale en date du 22 novembre 2018 et a estimé la valeur vénale des biens de la Commune à 1 600 000 euros.

Lors du Conseil municipal du 8 février 2019, le principe de vente des anciens locaux occupés par la Direction de la Commande Publique, a été acté sur la base de cette nouvelle évaluation avec un prix plancher de 1 700 000 euros.

Une campagne de commercialisation a été lancée du 4 mars au 12 avril 2019.  
Durant cette période, 15 cahiers des charges ont été remis et 3 visites ont été organisées.  
Une seule et unique offre a été déposée.

Ainsi, la Commission ad hoc, en charge de l'ouverture des plis, s'est réunie le 26 avril 2019 et a étudié l'offre de 1 750 000 euros émise par la société France Pierre Patrimoine – GROUPE CIR, ou toute autre personne s'y substituant.

Le dossier présenté par cette société a satisfait, à l'unanimité les membres de ladite commission qui a donc accepté l'offre.

L'acquisition des lots du Grand Hôtel s'inscrit dans un projet global de réhabilitation de lots de copropriété avec ceux cédés par la Ville comprenant :

- 32 logements haut de gamme de type T3 et T4 développés sur 2 100 m<sup>2</sup> habitables au total dont 1 logement social ;
- certification ISO 9001 ;
- aucune condition suspensive ;
- offre de 1 750 000€.

16-5 - PLACE DE GAULLE - PARCELLE BL 92 - LOTS 121-122-166-167-168 - PROPRIETE COMMUNALE - CESSION PAR APPEL PUBLIC A LA CONCURRENCE - CHOIX DU CANDIDAT

Commission(s) : URBANISME - ENVIRONNEMENT - DEVELOPPEMENT DURABLE - SANTE - MISE EN VALEUR DU PAYSAGE URBAIN  
FINANCES - RESSOURCES - MOYENS GENERAUX - NTIC

OUÏ CET EXPOSÉ

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ

LE CONSEIL MUNICIPAL

À l'unanimité,

- **ACCEPTE** l'offre formulée par la société FRANCE PIERRE PATRIMOINE - GROUPE CIR ou toute personne s'y substituant, pour l'acquisition des lots, propriété communale, n° 121-122-166-167-168 dans un immeuble sis 11-12 place De Gaulle, cadastrée section BL 92 ;

- **DIT** que la vente s'effectuera au prix de 1 750 000 € (un million sept cent cinquante mille euros) ;

- **AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout acte à intervenir et accomplir toutes les formalités de publication et de notification nécessaires en vue de la réalisation de cette opération.

Accusé réception Sous-préfecture :  
Identifiant de l'acte :

Ainsi fait les jour, mois et an ci-dessus,  
Suivent les signatures  
Pour extrait certifié conforme,

Le Maire,

  
Jean LEONETTI

*"Toute décision individuelle peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Nice dans un délai de deux mois à compter de sa notification, soit par voie postale au greffe de la juridiction, soit par voie électronique sur l'application « Télérecours » accessible sur le site de téléprocédures ouvert aux citoyens : <http://www.telerecours.fr/>. Dans ce délai, il peut être présenté un recours gracieux prorogeant le délai de recours contentieux."*

**Accusé de réception préfecture****Objet de l'acte :**

DCM N.1687/19 - PLACE DE GAULLE - PARCELLE BL 92 - LOTS 121-122-166-167-168 - PROPRIETE COMMUNALE - CESSION PAR APPEL PUBLIC A LA CONCURRENCE - CHOIX DU CANDIDAT

**Date de transmission de l'acte :** 28/05/2019

**Date de réception de l'accusé de réception :** 28/05/2019

**Numéro de l'acte :** lmc1730036 ( [voir l'acte associé](#) )

**Identifiant unique de l'acte :** 006-210600045-20190517-lmc1730036-DE

**Date de décision :** 17/05/2019

**Acte transmis par :** Nadya ZENNIR

**Nature de l'acte :** Délibération

**Matière de l'acte :** 3. Domaine et patrimoine  
3.2. Alienations